

Travaux du réseau de chaleur métropolitain

À la demande de la Ville, les travaux prévus au niveau de la place du Romarin et du carrefour Saint-Maur auront lieu durant la période estivale, pour être les moins impactants possible pour les activités commerciales et économiques.

Création d'une « autoroute de la chaleur »

Pour la mise en place de travaux d'optimisation de la Performance Énergétique, la MEL a mandaté la société COVALYS. Celle-ci réalise le déploiement d'un réseau de transport de chaleur depuis le Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin vers les réseaux de chaleurs urbains de Lille et Roubaix.*

Qu'est ce qu'un réseau de chaleur urbain ?

Aussi appelé réseau de chauffage urbain, il s'agit d'une installation distribuant à plusieurs utilisateurs-clients de la chaleur produite par un ou plusieurs chaufferie(s), via un ensemble de canalisations de transports de chaleur. Un réseau de chaleur permet de récupérer et transporter de l'énergie thermique issue du traitement thermique des déchets ménagers de la MEL. Il permet ainsi d'alimenter des bâtiments communaux, privés et industriels.

Pourquoi un réseau de chaleur ?

Parce qu'il permet de répondre aux engagements du Plan climat Territorial de la MEL et parce qu'il constitue un pilier de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015. Il permet de contrôler les ressources locales des déchets. Le recours aux énergies renouvelables et récupération permet aussi une baisse des émissions de CO². Enfin, il permet une stabilité et une compétitivité des prix du réseau de chaleur.

1ère phase prolongée jusqu'au 10 mai 2019 (découverte d'une canalisation non répertoriée)

- Où ? Entre la rue Berthelot et le carrefour Botanique
- Durée prévisionnelle : 3 semaines. Pour permettre la circulation, le stationnement sera interdit sur la latérale. Le carrefour Botanique sera fermé à la circulation mais un cheminement piéton sera maintenu. La circulation sera possible sur la chaussée latérale. La piste cyclable sera fermée pour le stockage du matériel. Les cyclistes seront invités à emprunter les voies latérales.

PHASE TERMINÉE

2ème phase du 29 avril au 7 juin 2019

- Où ? Sur la voie d'insertion à la voie centrale du Grand Boulevard
- Durée prévisionnelle : 5 semaines. Pour permettre la circulation, le stationnement sera interdit sur la latérale entre la rue du Docteur Legay et l'avenue Simone. La circulation sera réduite à une voie sur la partie centrale du Grand Boulevard (entre Botanique et Romarin). La piste cyclable sera fermée pour le stockage du matériel. Les cyclistes seront invités à emprunter les voies latérales.

PHASE TERMINÉE

3ème phase du 5 juin prolongée jusqu'au 23 août 2019 (découverte d'une canalisation non répertoriée)

- Où ? Entre l'avenue Simone à la rue Paul Doumer
- Durée prévisionnelle : 8 semaines

À savoir : le stationnement et la circulation seront interdits sur ce tronçon de la voie latérale. Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers par l'avenue Simone qui sera mise en sens unique, et l'avenue des Fleurs pour rejoindre la rue Paul Doumer. Les camions seront quant à eux déviés depuis l'avenue Saint-Maur. La piste cyclable et la voie d'insertion seront fermées entre les carrefours Botaniques et Romarin. Une déviation des cyclistes est mise en place via les avenues Simone et Germaine afin de rejoindre la rue Paul Doumer ou par l'autre voie latérale vers marcq-en-Baroeul.

PHASE TERMINÉE

4ème phase du 8 juillet au 23 août 2019

- Où ? Entre Saint-Maur et la rue Berthelot
- Durée prévisionnelle : 7 semaines

PHASE TERMINÉE

5ème phase du 25 mai au 31 juillet 2020

- Où ? entre la rue Paul Doumer et Lille
- Durée prévisionnelle : 10 semaines

La circulation est fermée sur le tronçon de la voie latérale de l'avenue de la République vers Lille, entre la rue Paul Doumer et le carrefour Pasteur.

Une déviation est mise en place par la rue Paul Doumer, l'avenue de Kaarst et la rue de la Communauté afin de rejoindre le boulevard Pasteur.

La piste cyclable bidirectionnelle accessible vers Lille depuis la place du Romarin sera fermée. Les cyclistes pourront emprunter la piste longeant la voie latérale.

PHASE TERMINÉE

6ème phase du 1er au 31 juillet 2020

- Où ? Traversée du carrefour Pastour
- Durée prévisionnelle : 4 semaine

Les mêmes restrictions sont mises en place, comme pour la phase 5.

La circulation est restreinte au niveau du carrefour Pasteur.

PHASE TERMINÉE

7ème phase du 4 au 28 août 2020

- Où ? Traversée du carrefour Place du Romarin
- Durée prévisionnelle : 4 semaines

Circulation sur la voie latérale interdite entre l'avenue Simone et la place du Romarin.

La piste cyclable entre Botanique et Romarin reste ouverte et des traversées piétonnes et cyclistes sont maintenues dans le carrefour.

PHASE EN COURS

8ème phase du 4 au 31 août 2020

- Où ? Traversée du carrefour saint-Maur
- Durée prévisionnelle : 4 semaines

La traversée automobile du carrefour Saint-Maur est interdite.

L'accès au centre de La Madeleine se fait par le carrefour Botanique ou via le carrefour Buisson à Marcq-en-Barœul et Lille.

La sortie Saint-Maur reste fermée jusqu'au 31 août.

Les cyclistes doivent emprunter les voies latérales entre Botanique et Saint-Maur.

PHASE EN COURS

Les dates sont susceptibles d'être modifiées.

À télécharger

Fichier

[Lettre info riverains n°6/6 \(août\) \(.pdf - 2.42 Mo\)](#)

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires du chantier : de 7h30 à 17h

Collecte des déchets : en priorité dans les secteurs impactés entre 6h et 7h.

Stationnement : autorisé sur le parking du parvis de l'église Notre-Dame-de-Lourdes (avenue Simone).

Déménagements : Pour faciliter les emménagements et déménagements des habitants lors des travaux impactant la voie latérale, il sera procédé à un aménagement particulier ponctuel du chantier pour faciliter ces opérations.

Publié le 31 juillet 2020